

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 1^{er} mars 2018 -

Etaient présents :

M. LAPAIRE, Mme OLLIER, M. ORTEL, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, M. PEROT, Mme PORTES, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. LALUQUE, M. PUISSET, M. IUGMANN, Mme THIEBAULT.

Etaient représentés :

M. LAMPROPOULOS, M. PUGET, Mme LEBRAUD, M. AMIEL, Mme JOUIN, Mme SALAS, M. WEST.

Etaient invités :

M. BOISSIERE-NAVARRO, Mme CAILLOT, Mme CARRIBON, Mme MIRAS, M. PIALOUX, M. RAMBAUD, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

I/ POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PARCOURSUP

Mme la Présidente de l'université Bordeaux-Montaigne vient présenter la position de l'université quant à la mise en œuvre de la loi ORE¹ ainsi qu'elle a eu l'occasion de le faire en conseil d'administration. Elle rappelle que :

- l'établissement a fait le choix d'augmenter les capacités d'accueil pour l'ensemble des filières non contingentées afin d'accueillir l'afflux de nouveaux bacheliers à la rentrée 2018 et de maintenir des capacités identiques pour les filières dites sélectives,
- l'équipe présidentielle a obtenu des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de cette réforme : l'équivalent en masse salariale de 4 postes pérennes d'enseignants, une enveloppe d'heures complémentaires de 110 000 € et une troisième enveloppe pour l'accompagnement de la réforme de 54 000 € pour 2018 et 113 000 € en année pleine.

Dans le cadre de la nouvelle loi, la hiérarchisation des vœux des lycéens étant supprimée, elle indique que l'ensemble des filières et plus seulement les filières contingentées vont être contraintes d'ordonner les candidatures. Or, comme les filières non contingentées ont la capacité d'accueillir tous les étudiants qui souhaitent s'y inscrire, l'opération de classement apparaît totalement inutile. De plus, un classement serait nécessaire si notre établissement proposait des parcours adaptés (« oui si »), ce qui ne sera pas le cas pour la rentrée 2018.

¹ Loi Orientation et réussite des étudiants

Ainsi, l'établissement a envisagé 2 options :

- Classer l'ensemble des dossiers, ce qui suppose la définition de critères,
- Classer tous les dossiers ex aequo, de façon à ne pas générer de listes d'attente dans les filières qui finalement accueilleront tous les candidats. Cette demande a reçu une réponse négative par **la conseillère formation du cabinet de la ministre.**

Compte tenu de la charge de travail des équipes à la période de l'année dans laquelle s'inscrit cette opération de classement, l'équipe politique a décidé de ne pas s'en tenir à cette réponse et souhaite solliciter à nouveau le ministère et le rectorat.

Ainsi, **un nouveau cycle de rendez-vous téléphoniques a été sollicité avec le cabinet de la ministre et également avec le recteur.**

Mme Rahou s'interroge sur le rôle de l'étudiant dans le choix d'acceptation par l'établissement ou par la commission d'accès à l'enseignement supérieur en procédure complémentaire.

Mme Duféal signale que la ministre de l'Enseignement supérieur a précisé le matin même à la radio que le choix final reviendrait à l'étudiant.

Elle évoque l'importance d'envisager l'année prochaine des scénarii pour pallier les problématiques rencontrées cette année : besoin en heures complémentaires, travaux, ...

M. Ballesta insiste sur le choix de l'établissement de différer la mise en place des parcours adaptés à la rentrée 2019 faute de moyens suffisants. Si l'UBM est lauréate de l'appel à projet du 3ème volet du programme d'investissements d'avenir « Nouveaux cursus à l'université », elle disposera de moyens suffisants à la mise en place de ces dispositifs d'accompagnement.

Mme Velasco-Graciet signale que l'entrée au sein de la CGI² de personnalités de la DGSIP laisse à penser qu'une attention accrue est désormais portée aux établissements au-delà de la simple question de l'excellence et des classements internationaux.

M. Ballesta souligne le paradoxe du déploiement de dispositifs d'accompagnement dont le financement dépend de la réponse à un appel à projet dans lequel les universités françaises sont mises en concurrence.

M. Puisset demande comment mettre en œuvre sans garantie de moyens supplémentaires et dans un contexte de hausse démographique ces parcours adaptés dès la rentrée 2019.

Mme Velasco-Graciet évoque une augmentation attendue des moyens sur les 5 prochaines années pour permettre l'accueil des nouveaux bacheliers. Dès cette année, l'UBM a obtenu 4 postes supplémentaires et la reconnaissance du caractère « en tension » de certaines de nos filières, en particulier en LEA.

Elle rappelle que Bordeaux Montaigne est l'université d'Aquitaine la plus mal lotie en termes de locaux et espère un crédit d'investissement pour répondre à ce besoin.

Elle signale enfin l'existence au sein de la CPU d'une alliance entre les universités de formation et de recherche qui souhaitent sortir de cette logique d'appels à projet.

M. Iugmann fait état des jugements péjoratifs exprimés sur les « oui-si » par les enseignants de l'UBM lors de la JFE. Il regrette que le discours n'ait pas été plus valorisant vis-à-vis de la mise en place des parcours adaptés notamment en présentant les dispositifs de remédiation déjà existants à l'université Bordeaux Montaigne.

² Commissariat général à l'investissement

M. Lapaire estime qu'il est indispensable d'engager une enquête de terrain sur les besoins des étudiants en difficultés en vue de la mise en place des parcours adaptés.
Il évoque en outre la nécessité d'encourager et de valoriser le travail des acteurs qui mettront en place ces dispositifs.

M. Ballesta parle d'une reconnaissance grandissante de la recherche en pédagogie universitaire au niveau national.

M. Puisselet évoque également l'existence du projet « Fabrique Pédagogique » au sein de la ComUE d'Aquitaine dont le rôle est d'offrir un cadre propice aux initiatives et de soutenir la dynamique collective de transformation des pratiques pédagogiques.

M. Lapaire pense qu'il faut nourrir notre réflexion en s'appuyant sur notre expérience antérieure : plan réussite en licence, professeurs référents...

Mme Duféal pense qu'avec l'affichage des attendus et l'accompagnement des professeurs du secondaire, les lycéens en 2018 choisiront leur filière universitaire en connaissance de cause.
Elle souhaiterait connaître, si cela est bien une obligation pour les établissements, les critères et modalités d'ordonnement des candidatures qui vont être appliquées.

M. Valat répond que le classement des vœux est obligatoire et qu'il était auparavant effectué par l'algorithme de la plateforme APB.

Mme Velasco-Graciet explique que les critères sont actuellement à l'étude. Elle souhaite une procédure qui pour les filières sans tension ne repose pas sur la qualité supposée des candidats et qui implique une charge de travail réduite pour les équipes.

M. Ballesta évoque les 2 scénarii envisagés avec les responsables de département pour les filières non sélectives :

- classement exæquo des dossiers,
- ordonnancement des vœux sur la base de critères définis en concertation avec les équipes pédagogiques dans le cadre de la délibération votée en CFVU : moyenne pondérée...

L'ordonnement serait alors réalisé au moyen de l'outil d'aide à la décision mis à disposition par le MESRI et le résultat validé par la commission d'examen des vœux sera ensuite importé dans Parcoursup.

M. Rambaud signale que cet outil est élaboré par les développeurs de l'INP de Toulouse pour le compte du ministère.

Mme Rachmuhl demande si les élèves connaîtront leur classement.

Mme Velasco-Graciet répond que les lycéens « en attente » devraient être mis au courant de leur classement après le 25 juin.

M. Lapaire demande comment s'opère le classement.

M. Ballesta répond qu'il serait issu du score obtenu par les candidats en fonction des critères retenus.

Mme Velasco-Graciet insiste sur l'intervention humaine du jury dans le classement final des candidatures qui auparavant était géré automatiquement par APB.

M. Lалуque demande qui définira ces critères et si des pistes sont à ce jour déjà envisagées.

M. Ballesta répond que la délibération générique de la CFVU du 15/01/2018 permet à chaque filière de définir les critères les plus pertinents au regard de ses spécificités.

M. Valat répond à M. Lалуque que ces critères devront faire l'objet d'une déclaration à la CNIL et qu'ils pourront être communiqués sur demande de l'étudiant.

M. Ortel souligne l'inquiétude des responsables de formation de l'UFR Humanités liée au classement des dossiers.

Mme Miras s'inquiète du stress engendré par ce calendrier très contraint. Elle souhaite une définition rapide des critères par formation afin que ceux-ci puissent être paramétrés au plus vite par les personnels administratifs dans l'outil d'aide à la décision.

M. Hauquin s'inquiète aussi de l'absence de hiérarchisation des vœux par les lycéens et de l'absence de visibilité que cela entraîne sur le nombre d'étudiants que nous devons accueillir.

Mme Velasco-Graciet évoque un bassin de recrutement local, ce qui nous permet d'envisager de recevoir les étudiants dans de bonnes conditions.

Mme Duféal souligne la nécessaire harmonisation des critères afin d'éviter des paradoxes de classement entre les formations.

M. Ballesta répond qu'une homogénéisation des critères ne permettra pas de définir les spécificités de chaque formation.

Il souligne en revanche l'importance de définir une position d'établissement sur la valorisation des étudiants en réorientation.

II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2018

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote du procès-verbal.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ ***La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018.***

III/ BILAN DES OPÉRATIONS LIAISON SECONDAIRE SUPÉRIEUR : SALONS, INFOSUP, JFE ET CORDÉES DE LA RÉUSSITE

M. Hauquin présente le bilan des actions menées par la DOSIP.

Actions à destination des publics relais : journées de l'enseignement supérieur

6 ateliers d'échanges thématiques dans chaque département de la région Aquitaine sous le pilotage du rectorat :

- prérequis pour réussir à l'université,

- dispositifs d'accompagnement,
- filières sélectives et en tension,
- parcoursup,
- nouveau rôle des professeurs principaux de terminales.

Actions d'information des lycéens :

- Salons d'information : tendance à la baisse du point de vue de la fréquentation.

<u>Infosup Périgueux</u>	<u>Infosup Landes</u>	<u>Salon l'Etudiant</u>	<u>Infosup Agen</u>	<u>Infosup Pau</u>	<u>Salon Aquitec</u>
909	714	2628	469	196	1081

L'intérêt des lycéens reste toujours important pour nos filières "contingentées" avec un intérêt marqué cette année pour la licence Culture humaniste et scientifique.

- Journée du futur étudiant du jeudi 18 janvier 2018 :

Constat d'une légère baisse de la fréquentation à l'université Bordeaux Montaigne : 3200 en 2014, plus de 5000 en 2015 et 2016, 4300 en 2017, 3900 en 2018.

Bonne fréquentation des stands : vie étudiante, mobilité internationale, Crous. En revanche, forte concentration des lycéens sur certaines formations qui a entraîné des problèmes de circulation aux abords des amphithéâtres. (Cinéma, Japonais, Espagnol, Histoire).

Il prévient qu'une réflexion est actuellement menée pour élargir la JFE à un samedi afin de permettre aux lycéens hors département de participer.

Actions d'immersion des lycéens :

- Cordées de la réussite :

Accueil de lycéens girondins, issus de zones rurales éloignées ou de quartiers urbains défavorisés, par des étudiants pour les faire assister à des cours TD ou CM, se rendre à la BU, déjeuner au RU.

5ème année de mise en place avec élargissement du dispositif à deux nouveaux lycées : lycée d'Aiguillon et lycée Jean Renou (La Réole).

Les cordées en chiffres :

- 316 lycéens accueillis (+ 20 %),
- 91 enseignants chercheurs et 11 étudiants accompagnateurs mobilisés (tuteurs),
- 134 cours ouverts.

Mme Duféal se félicite de la mise en œuvre de l'ensemble de ces initiatives.

Elle signale l'existence du dispositif « profs dans les labos », dans lequel des laboratoires accueillent pendant 3 jours des enseignants du secondaire, venus de toute l'académie de Bordeaux. A l'UBM, l'UMR Passages et Ausonius accueillent ainsi en immersion des stagiaires.

Elle demande qu'un appel soit lancé au sein de la CFVU pour faire connaître ce dispositif qui participe également à la relation entre professeurs du secondaire et du supérieur.

M. Lapaire regrette que les élèves de première de certains établissements n'aient pas obtenu d'autorisation d'absence pour participer à la JFE.

Il invite la communauté à mener une réflexion sur les filières qui attirent les lycéens tels que la licence Culture Humaniste et Scientifique, Cinéma ou LEA.

M. Iugmann signale que le courrier du recteur stipule que ces journées s'adressent aux lycéens de première et terminale.

M. Puisseu souligne à quel point ces initiatives et la présence de l'université au sein des différents salons sont appréciées des lycéens.

Il évoque les problèmes liés au discours porté par l'IJBA invitant les étudiants souhaitant intégrer un master Journalisme à postuler en licence CHS ou sciences de l'éducation.

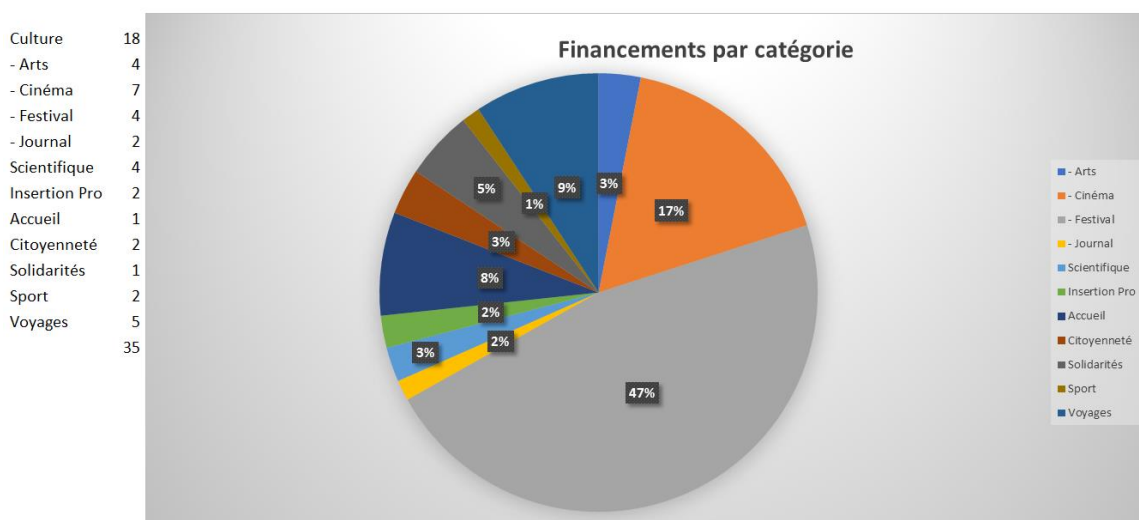
IV/ SUBVENTIONS FSDIE

M. Pialoux salue le travail effectué par M. Boissière-Navarro dans le cadre de cette commission.

M. Boissière-Navarro présente les résultats de la commission FSDIE qui s'est tenue le 27 février 2018. Elle a examiné 35 demandes (31 projets associatifs et 4 projets individuels) pour un montant demandé de 50 465€.

Sur les 30 000€ de crédits disponibles, la commission a alloué 29 525€ répartis comme suit :

- montant accordé aux projets associatifs : 27 910€,
- montant accordé aux projets individuels : 1615€.



Il rappelle que cette commission est ouverte à toutes les associations même celles domiciliées hors UBM. Il signale que le rejet de certains dossiers par la commission s'explique notamment par une transmission tardive des projets ou une impréparation de la part des porteurs.

Il souhaite mettre en lumière l'action menée par l'association La Coop IUT Bordeaux Montaigne dans le cadre du projet ASSC Express. Durant 4 jours, 7 équipes issues de toutes les régions de France s'affronteront en auto-stop afin de rejoindre les 4 villes-étapes et mener une réflexion sur la formation en Carrières sociales auprès des étudiants des IUT sur le devenir de leur formation, et ce afin de produire un rapport qu'ils remettront au ministère.

M. Ballesta salue l'initiative de ce projet qu'il pense être un conseil de perfectionnement 2.0 et dont l'idée pourrait être transposable à d'autres formations de l'université.

M. Pialoux signale les échanges constructifs menés avec l'Université de Bordeaux dans le cadre des commissions FSDIE.

M. Lалуque souhaite revenir sur le projet de court-métrage porté par l'association U-TOPOS organisé le 13 février 2018. Il s'interroge sur l'attribution de subventions aux projets qui se sont déroulés avant la commission et souhaite également des précisions sur les raisons qui ont poussé la commission à n'attribuer que 37,8% alors même que l'association demandait une participation de 47,5%.

M. Boissière-Navarro répond que les statuts du FSDIE prévoient que le dépôt des dossiers doit avoir lieu avant l'organisation de l'évènement.

Cet évènement étant déjà excédentaire, la commission a souhaité participer afin de développer la communication et ouvrir ce projet à l'université.

M. Ballesta indique qu'un point d'information sur la répartition de la cotisation vie étudiante dans le cadre de la réforme ORE sera présenté à la CFVU dès que des informations nous seront communiquées par le ministère.

Mme Duféal souhaite un complément d'information sur l'arbitrage opéré entre les dossiers déposés à titre individuel et ceux à dimension associative.

M. Boissière-Navarro répond que le règlement qui régit le FSDIE prévoit le financement de projets individuels selon les mêmes modalités que les projets associatifs. Ces projets doivent répondre à un intérêt général et collectif, ne pas être liés à un projet pédagogique de formation et ne pas faire l'objet d'une notation.

M. Pialoux se félicite de la participation active des UFR dans le cadre des réunions de préparation des journées de rentrée.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte la répartition des subventions FSDIE.**

V/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019

M. Ballesta présente le projet de calendrier; celui-ci a fait l'objet d'un examen préalable par le bureau de la CFVU qui s'est vu proposer 2 options. La 1^{ère} option priorise un temps de formation élargi avec 14 semaines de formations au semestre 1 et 13 au semestre 2. Cette option suppose une rentrée universitaire au 3 septembre et la reconduction d'une période anticipée des examens fin décembre.

La 2^{nde} option correspond à un schéma plus classique comprenant 13 semaines de cours au 1^{er} semestre et seulement 12 au second. Avec un début des enseignements au 17 septembre, il permet de faire face aux incertitudes qui pèsent sur la rentrée universitaire 2018, liées à la hausse démographique et à la maîtrise des opérations d'inscription avec une clôture de la campagne d'admission Parcoursup au 21 septembre.

Dans les 2 options proposées, 2 grands principes sont préservés :

- la semaine de pré-rentrée,
- la fin de la 2^{nde} session au plus tard au 30/06.

Le bureau s'est prononcé pour l'option N°2 soumise à l'approbation de la CFVU.

M. Valat rappelle que la fin de l'année universitaire est fixée au 30 septembre notamment pour les masters à orientation professionnelle.

Il signale également la fin de la session d'examen le lundi 13 mai. L'objectif étant de resserrer les sessions d'examen afin de laisser le temps aux collègues enseignants de corriger leurs copies et de préparer les jurys.

Il rappelle que cette année la session d'examens de janvier s'est déroulée en 8 jours et demi contre 11 jours auparavant.

M. Arcelin remercie de la mention concernant le caractère dérogatoire du calendrier spécifique aux masters à orientation professionnelle afin de permettre une meilleure communication aux enseignants.

M. Lалуque s'interroge sur la réduction possible des jours d'examens de la session de mai face à l'augmentation constatée du nombre d'épreuves lors du vote des MCC.

M. Valat pense qu'une préparation anticipée du calendrier permettra une meilleure gestion des incompatibilités (AJAC, étudiants en situation de handicap, ...) et ainsi une rationalisation de la durée de la session d'examens. Il signale qu'un travail sur la gestion des épreuves orales via Apogée est actuellement en cours.

M. Ortel s'interroge sur la longueur du délai entre les 2 sessions d'examen.

M. Valat rappelle que la réglementation impose une période de 15 jours entre la publication des résultats et la convocation aux examens de la session de rattrapage. Il signale également qu'un temps de travail suffisant est nécessaire au bureau des Examens pour organiser le surbooking mis en œuvre lors de cette session.

Mme Miras évoque également la réorganisation du temps de travail des collègues du bureau des Examens qui sur cette période consacrent 39h hebdomadaires à ce travail.

M. Ballesta salue le travail mené par le bureau des Examens lors de la session anticipée de décembre.

M. Valat souligne la poursuite de l'objectif entamé cette année pour la publication du calendrier de surveillance plus en amont.

Mme Duféal salue le jeu d'équilibre délicat de ce calendrier mais voit de nouveau comme cette année un calendrier qui augure un marathon pour les collègues enseignants. Elle regrette l'abandon de la session d'examen anticipée et évoque la souffrance de certains collègues face à un retour des notes de contrôle continu le même jour que le début des surveillances de contrôles terminaux. Ainsi, en l'absence d'un réel temps de pause entre les deux sessions, l'abandon d'oraux anticipés en décembre et d'un début des cours au 10 septembre, elle indique ne pas pouvoir voter en faveur de ce calendrier.

M. Ballesta prévient qu'une semaine de pause introduite en janvier exercerait une pression supplémentaire sur la session de mai.

Mme Duféal propose également un décalage du bornage de l'année universitaire à début juillet.

M. Ballesta répond qu'il s'agirait là de revenir sur une position principe. Il rappelle que le décalage de la fin de session entraîne de fait un report des jurys au-delà du 14 juillet.

M. Arcelin rappelle qu'une telle proposition relative au bornage a déjà été rejetée en CFVU par les enseignants et les étudiants.

Mme Duféal prévient que la mise en place des dispositifs de remédiation et d'accompagnements pose la question de l'existence d'une seconde session.

Elle souhaite qu'un bilan sur le vécu en UFR des remontées de notes du second semestre et de la gestion du calendrier universitaire de l'année en cours soit présenté en CFVU.

M. Valat remercie Mme Duféal de son changement de position sur la session d'examen anticipée. Il signale que la ministre de l'Enseignement supérieur a été interpellée lors de sa venue à Bordeaux sur la réactivation du contrôle continu intégral qui est corrélée à la suppression de la session de rattrapage.

M. Lалуque entend le positionnement enseignant sur cette question mais rappelle que plus de la moitié des étudiants sont salariés hebdomadaires. Les 2/3 d'entre eux estiment que leur travail a un impact négatif sur leurs conditions d'études et 1/3 se présentent à la session de rattrapage. Le décalage de la session de rattrapage en juillet défavoriserait ces étudiants les plus fragiles et les astreindraient à une perte de revenu.

M. Puisset évoque également la nécessité d'un rattrapage des épreuves de contrôle continu pour les étudiants salariés qui ne peuvent pas assister à l'intégralité des cours.

Mme Caillot signale un taux de réussite plus élevé des étudiants boursiers que celui des non boursiers lié à leur contrainte d'assiduité. Elle rappelle l'importance du travail à mener sur les modalités d'accompagnement des étudiants salariés et souligne la faiblesse du taux de réussite lors de la deuxième session. Enfin, elle prévient que les taux de réussite sont plus élevés dans les formations dont la part de contrôle continue est plus importante.

Mme Duféal rappelle l'existence pour ces étudiants d'un régime spécial et souhaite qu'un travail sur l'accompagnement et l'évaluation de ces étudiants soit mené.

M. Ballesta signale que des modalités spécifiques d'accompagnement pour les étudiants empêchés sont prévues dans le cadre du dispositif PILATES.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Contre :	1
Pour :	22

➡ La CFVU adopte le calendrier universitaire 2018-2019.

VI/ CALENDRIERS PARTICULIERS : ÉCOLE DOCTORALE, DAEU

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote le calendrier 2018-2019 du DAEU.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ La CFVU adopte le calendrier 2018-2019 du DAEU.

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote le calendrier 2018-2019 de l'école doctorale.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte le calendrier 2018-2019 de l'école doctorale.**

Les calendriers du DEFLE et du CLBM seront présentés à la séance du 5 avril 2018.

VII/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente deux conventions de partenariats :

- Convention partenariat UBM-Université du Sichuan-ENSAPBx
- Convention partenariat UBM-Université Tianjin-ENSAPBx

Le contenu de ces 2 conventions est identique. Elles font suite à la création du Diplôme Universitaire « certificat international d'études de paysage et de territoire » (CIEPT) par la CFVU du 18/05/2017. Elles ont pour objet la coopération administrative, pédagogique et financière entre les établissements partenaires. L'ENSAPBx gère conjointement avec chacun des partenaires chinois le recrutement des candidats à la formation. Elle gère la phase d'admission des candidats retenus et dispense les enseignements de paysage. L'UBM procède aux inscriptions des étudiants, dispense le complément de formation obligatoire en Français Langue Etrangère pour les étudiants de niveau A2 ou B1. L'UBM délivre les diplômes aux étudiants, le diplôme faisant mention de la co-habilitation avec l'ENSAPBx.

Mme Rahou demande le niveau de langue visé à la fin de la formation pour ces étudiants.

M. Valat répond que le niveau des candidats est très variable. Certains ont déjà étudié en France et disposent d'un niveau de compréhension suffisant mais la majorité n'a aucune base pour suivre des enseignements en français. Ainsi, le volume horaire en cours intensif de FLE dispensé par le DEFLE sera fortement rehaussé en 2018/2019 sur un temps de formation de 12 semaines. L'objectif visé est l'acquisition d'un niveau B2 à la fin du DU.

M. Arcelin confirme l'insuffisance du niveau de française des étudiants inscrits cette année et pour lesquels les cours du DEFLE se sont révélés inadaptés.

M. Valat ajoute que ces étudiants ont été intégrés à des cours FLE³ avec d'autres étudiants qui bénéficiaient déjà d'une certaine pratique. Désormais, le DEFLE proposera une offre de formation spécifique à ces étudiants.

M. Ballesta propose de passer au vote de la convention de partenariat UBM-Université du Sichuan-ENSAPBx.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23

³ Français Langue Etrangère

Pour : 23

➤ La CFVU adopte la convention de partenariat UBM-Université du Sichuan-ENSAPBx.

M. Ballesta propose de passer au vote de la convention de partenariat UBM-Université Tianjin-ENSAPBx.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➤ La CFVU adopte la convention de partenariat UBM-Université Tianjin-ENSAPBx.

M. Valat présente l'Avenant n°3 à la convention de partenariat entre l'université Bordeaux-Montaigne et l'UPPA signée le 21 juillet 2015.

L'avenant complète la liste des formations qui font l'objet d'une session de certification CLUB-Montaigne et CLES synchrone entre les 2 établissements au mois de mai de chaque année en y ajoutant le CLUB Occitan niveau B1.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➤ La CFVU adopte l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre l'université Bordeaux-Montaigne et l'UPPA signée le 21 juillet 2015.

VIII/ COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT MASTER 2017-2018

M. Ballesta signale que ce point est reporté à la CFVU du 05/04/2018.

Il signale aux membres de la CFVU les demandes de modifications des capacités d'accueil de master votées par le CA du 28 février 2018 :

- augmentation du nombre de places à 25 en master mention Design,
- augmentation du nombre de places à 45 en master mention LLCER parcours Études hispaniques et hispano-américaines,
- suppression de la capacité d'accueil fixée en master mention Lettres et humanités, parcours Recherches en études littéraires.

M. Puisset demande si des diminutions de nombre de places ont également été votées.

M. Ballesta répond que la seule demande de réduction du nombre de places avait fait l'objet du débat lors de la CFVU du 1^{er} février.

Mme Rahou informe les membres de la CFVU que la constitution d'un dossier Apoflux pour une admission en M1 REEL est obligatoire et ce afin de vérifier que l'étudiant est bien titulaire du grade de licence.

IX/ NOUVEAUX CURSUS UNIVERSITAIRES

M. Ballesta présente le dispositif des nouveaux cursus universitaires.

Il s'agit de répondre à l'appel à projet du 3ème volet du Programme d'investissements d'avenir Action « Nouveaux cursus à l'université ».

Enveloppe de 450 M€ pour sélectionner des projets sur 10 ans

1^e vague : 17 lauréats (sur 66 projets déposés)

Dotations allant de 3 à 15,9 M€

Objectif : améliorer la réussite en premier cycle par une diversification des formations adaptée à l'hétérogénéité des publics accueillis.

Pour répondre à l'appel à projet, des groupes de travail thématiques ont été constitués en octobre 2017 pour proposer notamment une plus grande modularisation des enseignements et une adaptation des rythmes d'apprentissage.

La réponse à l'appel à projet s'articule autour de 3 axes :

- Une mise en œuvre de parcours adaptés, en réponse à la loi Orientation et réussite des étudiants : Ce dispositif vise les publics fragiles identifiés en amont sur Parcoursup (oui-si), principalement des étudiants issus des baccalauréats technologiques et professionnels dont les taux de réussite sont extrêmement faibles ou des étudiants identifiés à la rentrée, via des tests de positionnement en français ou sur du disciplinaire.

2 dispositifs sont proposés à ces étudiants, lors d'un entretien individuel et formalisé par un contrat de réussite :

- un parcours adapté allégé comprenant notamment un accompagnement en ligne,
- un parcours adapté complet, reprenant les éléments du parcours allégé, intégrant en complément : du présentiel enrichi en français et en disciplinaire dans des groupes à faibles effectifs.

Le corollaire du parcours adapté complet est une modulation du rythme d'apprentissage avec une licence en 4 ans.

- La modularisation de l'ODF et l'individualisation des parcours selon une logique « horizontale » : L'articulation actuelle de l'ODF n'ayant pas donné pleinement satisfaction, les blocs qui la constituent sont réorganisés.

- le bloc disciplinaire est maintenu en l'état, vecteur de la spécialisation progressive,
- le bloc de formation complémentaire se diversifie pour une plus grande individualisation des parcours. Outre les UE mineures dédiées, les étudiants se verront également proposer de nouveaux enseignements (modules de culture générale par exemple).
- le bloc de compétences transversales est également étoffé par des compétences discursives.
- Modules non crédités de développement personnel (gestion du stress, prise de parole en public, rebondir après l'échec...) valorisés dans le cadre de nouvelles certifications.

- La création de nouveaux parcours selon une logique « verticale » :
 - Licences « d'excellence » bi-disciplinaires (ex : droit-philosophie ou droit-histoire) ou pluridisciplinaires spécialisées en fonction de grandes aires culturelles (études aréales). La première expérimentation portera sur l'Afrique de manière à assurer un continuum de formation en complément du master international et du projet EUR.

- Renforcement de la professionnalisation avec la création de nouveaux parcours en licence générale, de nouvelles licences professionnelles (LP) issues d'expérimentations (modules ⇒ diplômes universitaires ⇒

LP), mise en place d'un laboratoire de la professionnalisation pensé comme une interface entre les équipes pédagogiques (PAST notamment) et le milieu socio-économique local et régional.

M. Puisset demande si l'on considère la réorientation comme un échec de l'étudiant. Il souhaite savoir si les licences en 2 et 4 ans envisagées par l'université Bordeaux Montaigne pourront être imposées aux étudiants.

M. Ballesta répond que ce système n'est pas incompatible avec la réorientation et qu'il ne s'agit pas de limiter l'accueil des étudiants. La licence en 4 ans sera offerte aux étudiants sur la base du volontariat et ce, afin de les accompagner de manière individualisée.

M. Iugmann signale que l'UPPA propose pour les lycéens issus des sections internationales des lycées Maurice Ravel à Saint-Jean-de-Luz (Espagnol), Magendie (Américain et Espagnol) et Camille Jullian (Russe) une intégration directe en L2 et demande qu'une réflexion soit menée à Bordeaux Montaigne afin d'envisager une similarité.

Mme Caillot, en réponse à M. Puisset, évoque une vision maximaliste de l'échec. Elle rappelle que le travail mené sur la réussite se fait sur un niveau donné quel que soit l'origine et le devenir de l'étudiant. A ce jour, les données nationales ne nous permettent pas de traiter le devenir des étudiants. Elle signale également que seul 50% des effectifs de L1 est composé de titulaires du baccalauréat de l'année N. Elle évoque enfin la diversité de profils des réorientés : d'étudiants très motivés qui ont pris le temps d'affiner leur projet aux étudiants fantômes qui disparaissent dès les premières semaines de cours.

M. Puisset pense que le dispositif de dispense à l'UE s'intègre parfaitement dans la logique de ce dispositif.

M. Ballesta répond que l'université Bordeaux Montaigne est citée en exemple pour la mise en place de ce dispositif dans le Plan Etudiants.

M. Hauquin pense qu'il est important de dissocier la notion d'échec aux examens et la stratégie personnelle de réorientation des étudiants. En effet, certains étudiants s'inscrivent dans nos formations afin d'enrichir leur culture générale, évoluer dans leur projet dans l'attente d'une intégration dans une filière sélective de type BTS ou écoles.

Mme Duféal pense que la question de la réussite est une question de fond. Tout ne peut pas être une question de chiffres et d'indicateurs. Sortir d'une formation sans diplôme ne doit pas nécessairement être considéré comme un échec.

M. Ballesta évoque le travail mené par le comité de suivi du LMD sur les mesures et les représentations associées à la réussite. Il souligne l'importance de suivre une cohorte pour permettre d'identifier des parcours qui peuvent se révéler un succès.

Mme Rachmuhl évoque l'importance d'informer les étudiants qui souhaitent se réorienter de ne pas décrocher et de profiter de leur année pour construire un dossier cohérent afin d'intégrer la filière de leur choix. Elle rappelle l'importance de l'assiduité pour l'intégration d'un BTS ou DUT.

M. Laluque s'interroge sur la mise en place d'une licence professionnelle Tourisme face aux problèmes d'insertion professionnelle connues par cette filière et souhaite s'appuyer sur la licence professionnelle VAMTR⁴ pour développer notre encrage territorial.

⁴ Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux

Mme Dupuy parle d'une licence professionnelle Chef de projet et créateur d'entreprise touristique semblable à celle mise en place au CNAM à Paris avec une forte dimension entrepreneuriale et ouverte à un public mixte en formation initiale et continue.
Ce serait également l'occasion pour l'université Bordeaux Montaigne de monter un incubateur.

Mme Miras signale également l'existence à Périgueux d'une licence professionnelle Développement de projets de territoires : Ingénierie du développement territorial et touristique portée par l'université de Bordeaux.

M. Puisset appréhende la forte intervention de professionnels extérieurs aux formations.
Il s'inquiète de la généralisation de supports pédagogiques sur plateforme avec les problèmes de connexion sur E-Campus.

Mme Dupuy précise qu'une partie du budget du PIA3 sera consacrée à la mise à niveau de nos dispositifs informatiques : disponibilité de la plateforme E-Campus, développement d'univers pour permettre à chaque étudiant d'avoir accès aux contenus sur son support numérique personnel.

M. Ballesta ajoute que cette diversification ne sera possible que par l'introduction en complément d'enseignements en ligne.

Mme Rahou s'interroge sur la création d'un laboratoire de la professionnalisation.
Elle souhaite connaître le nombre de PAST à l'UBM.

M. Ballesta répond qu'il s'agit d'une structure informelle destinée à favoriser les interactions entre les enseignants et des professionnels.

Mme Dupuy indique qu'il s'agit avant tout de construire, en appuyant des services supports tels que la FTLV et la DOSIP, un réseau de professionnels en lien avec les formations

Mme Caillot évoque 18 PAST permanents intervenants à hauteur de 96h pour une durée maximum de 3 ans.

Au niveau de l'organisation, il ne s'agit pas d'alourdir les structures de l'établissement en créant de nouveaux comités mais des structures agiles visant à répondre rapidement aux besoins.

X/ QUESTIONS DIVERSES.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H45.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET